

ENTRETIEN des cours d'eau La Cartographie (n°3/4)

Pourquoi ?

Dans le but de clarifier les portions du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des **cours d'eau au titre de la Loi sur l'eau**, l'instruction interministérielle du 3 juin 2015 demande d'établir, au niveau départemental, une cartographie des cours d'eau et d'élaborer un guide d'entretien à destination des riverains des cours d'eau.

Pour accéder et télécharger les informations sur ce sujet :



- L'instruction du ministère sur la cartographie des cours d'eau au titre de la Loi sur l'Eau
- La présentation de la méthode de détermination
- La fiche de signalement en cas de désaccord de la carte
- La nomenclature Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques
- **La cartographie en ligne des cours d'eau**



Rendez-vous sur internet :

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Chantier-determination-des-cours-d-eau>

ou tapez les mots-clés suivants dans un moteur de recherche :
détermination – cours d'eau – Hérault – DDTM34 – cartographie - cartélie

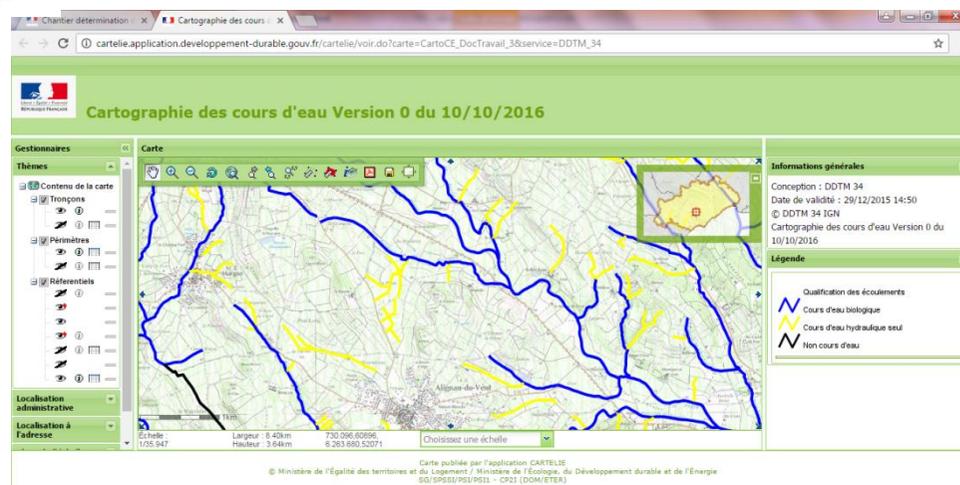
Qui ? Cette cartographie des cours d'eau est arrêtée par le Préfet de l'Hérault.

Quoi ? Elle concerne la prise en compte de la Loi sur l'eau sur les :

- **cours d'eau naturels** → enjeu hydraulique et biologique = en BLEU
- **lits mineurs à écoulement transitoire généralement à sec** → enjeu hydraulique seul = en JAUNE
- autres écoulements → en NOIR (ne faisant pas l'objet de la cartographie)



Exemple de l'interface de la cartographie en ligne sur le site de la DDTM34 :



Quelle réglementation en vigueur concernant ces cours d'eau Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques (LEMA) de cette cartographie ?

ENJEUX du cours d'eau	DICTR* systématique et obligatoire	Pas de formalités administratives	ENJEUX du cours d'eau	DICTR* systématique et obligatoire
Rubriques de la nomenclature Loi sur l'Eau concernées par les enjeux HYDRAULIQUES UNIQUEMENT	- Obstacle aux crues - Remblai en lit majeur, digues - Modification du profil en long/travers - Aménagements de berges	- Destruction de frayères - Entretien - Impact sur luminosité (busage)	Rubriques de la nomenclature Loi sur l'Eau concernées par les enjeux BIOLOGIQUES et HYDRAULIQUES	- Obstacle aux crues - Remblai en lit majeur - Modification du profil en long/travers - Aménagements de berges - Destruction de frayères - Entretien - Impact sur luminosité (busage) --> Toutes les rubriques de la nomenclature
<p><u>Attention</u> : dans le cas de travaux dépassant les seuils de la nomenclature Loi sur l'Eau, l'agriculteur est soumis aux formalités administratives (DICTR/déclaration/autorisation) qu'exigent les travaux envisagés /// *DICTR : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux</p>				